

REPUBLIQUE DE GUINEE

DECRET

TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

D/99/ 004 /PRG/SGG

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PORTANT NOMINATION
DU PREMIER MINISTRE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi Fondamentale et notamment en son Article 39 ;

DECRETE

ARTICLE 1er/ - Par délégation du Président de la République, il est nommé un Premier Ministre chargé de la Direction et de la Coordination du Gouvernement.

ARTICLE 2/ - Monsieur **Lamine SIDIME**, précédemment Premier Président de la Cour Suprême est nommé Premier Ministre en remplacement de Monsieur **Sidya TOURE**.

ARTICLE 3/ - Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République de Guinée.

CONAKRY, le 8 MARS 1999



GENERAL LANSANA CONTE

